

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 09 87 12 40 05

messagerie : [montigny-le-chartif@bbox.fr](mailto:montigny-le-chartif@bbox.fr)

**Note de Synthèse  
de la session ordinaire  
du 7 octobre 2021**

Convocations adressées le 29 septembre 2021,

L'an deux mille vingt-et-un, le 7 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire dans la salle de Conseil de la mairie.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs FAUQUET Joël, HUET Jean-Paul, Mme JULIEN Annie Mesdames SAISON Nadine, SEVESTRE Maryline, ALEXANDRE Aline, Messieurs DESCHAMPS Pascal, ROBIN Jean-Paul, CAVALIERE Piérino, Mesdames DEROIN Brigitte, DELAGE Vincent, FERRON Jérémy.

Absents excusés : Mme VERRIER Séverine, Messieurs BOUILLON Jean-Philippe et BEAUVAIS Jean-Pierre.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

**Secrétaire de séance** : Mme Annie JULIEN.

ORDRE DU JOUR

**Fixation des tarifs de la restauration scolaire,**

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs de la cantine scolaire soit 3,50 €/ enfant et à 5 €/ adulte, il est proposé de réviser le prix du repas.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de maintenir ces tarifs.

**Délibération n°2021028**

**Fixation du prix de l'eau 2021-2022**

M. le Maire rappelle que suite à la mise en place des compteurs en télérelève, il a lieu de fixer un prix au trimestre puisque les relevés seront trimestriels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la distribution de l'eau qui seront appliqués à partir du prochain relevé ainsi :

Prix au m <sup>3</sup> de 1 à 2 m <sup>3</sup> inclus	5 €/m <sup>3</sup>
A partir du 3 m <sup>3</sup>	1,00 €/m <sup>3</sup>
Prix du m <sup>3</sup> à partir de 70 m <sup>3</sup>	0,60 €/ m <sup>3</sup>
Redevance trimestrielle d'abonnement au réseau de distribution d'eau :	25 €
Ouverture, fermeture, modification avec ou sans intervention :	30 €
Remplacement d'un compteur gelé ou détérioré par l'abonné :	250 €
Déplacement d'un compteur à la demande d'un usager	500 €

Taxes obligatoires suivant le tarif en vigueur.

La redevance d'abonnement est due pour tout trimestre commencé.

### **Délibération n°2021029**

#### **Fixation du tarif de la redevance d'assainissement 2021-2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la redevance qui sera appliquée à partir du prochain relevé trimestriellement ainsi :

Prix au m <sup>3</sup> de 1 à 2 m <sup>3</sup> inclus	5,00 €/m <sup>3</sup>
A partir du 3 m <sup>3</sup>	1,10 €/m <sup>3</sup>
A partir de 70 m <sup>3</sup>	0,60 €/ m <sup>3</sup>
Redevance trimestrielle d'abonnement au réseau d'eaux usées	: 30 €

Taxes obligatoires suivant le tarif en vigueur

La redevance d'abonnement est due pour tout trimestre commencé.

### **Délibération n°2021030**

#### **Convention d'adhésion au fonds de solidarité à l'interconnexion et à l'amélioration des réseaux d'eau potable.**

La commune adhère au FSIREP depuis l'année 1993, le Département a décidé le 3 juillet 2020 de réviser la convention FSIREP afin de l'actualiser juridiquement et redéfinir son appellation pour intégrer plus clairement le financement des travaux de distribution.

Le FSIREP devient donc le Fonds de Solidarité à l'Interconnexion et à l'Amélioration des Réseaux (FSIAREP).

Cette nouvelle convention ouvre les mêmes droits que l'ancienne, à savoir la possibilité de bénéficier des aides en matière d'eau potable.

La base de calcul est identique : une redevance annuelle de 0.07 € par mètre cube d'eau vendu (base 2020), réactualisée chaque année.

Une nouvelle convention vous est donc proposée pour signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette nouvelle convention et autorise M. le Maire à signer.

### **Délibération n°2021031**

#### **Proposition de recruter un contrat d'accompagnement dans l'emploi**

Monsieur le Maire évoque la possibilité de recruter une personne en difficulté pour un poste d'agent d'entretien des espaces publics à durée déterminée soit 6 mois renouvelable d'une durée de 20 à 30 heures/semaine dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, en effet il est constaté qu'un poste à plein temps ne répond pas à la masse de travail à

certaines périodes , de plus en période hivernale l'employé communal ne travaille pas à temps plein c'est pourquoi une personne en complément serait nécessaire .

Le taux de prise en charge de l'Etat s'élève à 80 % du SMIC brut par heure travaillée.

Le Conseil accepte si le taux de prise en charge de l'Etat s'élève à 80 % du SMIC brut par heure travaillée, et autorise M. le Maire à signer avec le demandeur d'emploi un contrat à durée déterminée d'au moins 6 mois et de conclure une convention avec pôle emploi fixant les actions à mettre en œuvre et le montant de l'aide.

### **Délibération n°2021032**

#### **Répartition du fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales**

Le territoire Beauperchois bénéficie, à nouveau au titre de 2021, du F.P.I.C. pour un montant prévu de **614 534 €**.

Chaque commune a été destinataire cet été des éléments financiers transmis par les services de l'Etat.

Lors de la session du 13 septembre 2021, le Conseil Communautaire a décidé de poursuivre dans la continuité des décisions prises en 2019 et 2020, affichant une volonté politique de solidarité communautaire qui avantage les communes rurales.

	<b>REPARTITION 2020</b>	<b>PROPOSITION REPARTITION 2021</b>		
		<b>Montant reversé de droit commun</b>	<b>Part CCEBP Partagée</b>	<b>Montant reversé définitif</b>
<b>Bailleau-le-Pin</b>	<b>37 804 €</b>	27703 €	10840€	<b>38 543 €</b>
<b>Billancelles</b>	<b>13 100 €</b>	6239 €	7227 €	<b>13 465 €</b>
<b>Blandainville</b>	<b>10 796 €</b>	3895 €	7227 €	<b>11 122 €</b>
<b>Cernay</b>	<b>4 811 €</b>	1314 €	3614 €	<b>4 928 €</b>
<b>Charonville</b>	<b>13 431 €</b>	6368 €	7227 €	<b>13 595 €</b>
<b>Les Chatelliers-Notre-Dame</b>	<b>5 913 €</b>	2525 €	3614 €	<b>6 139 €</b>
<b>Chuisnes</b>	<b>32 550 €</b>	22454 €	10840 €	<b>33 294 €</b>
<b>Courville-sur-Eure</b>	<b>52 322 €</b>	39665 €	14454 €	<b>54 119 €</b>
<b>Epeautrolles</b>	<b>6 287 €</b>	2883 €	3614 €	<b>6 497 €</b>

<b>Ermenonville-la-Petite</b>	<b>7 224 €</b>	3499 €	3614 €	<b>7 113 €</b>
<b>Le Favril</b>	<b>14 752 €</b>	8168 €	7227 €	<b>15 395 €</b>
<b>Fontaine-la-Guyon</b>	<b>38 734 €</b>	29563 €	10840 €	<b>40 403 €</b>
<b>Friaize</b>	<b>12 250 €</b>	5246 €	7227 €	<b>12 473 €</b>
<b>Fruncé</b>	<b>14 110 €</b>	6957 €	7227 €	<b>14 184 €</b>
<b>Illiers-Combray</b>	<b>59 084 €</b>	45669 €	14454 €	<b>60 122 €</b>
<b>Landelles</b>	<b>18 575 €</b>	11800 €	7227 €	<b>19 027 €</b>
<b>Luplante</b>	<b>13 630 €</b>	6677 €	7227 €	<b>13 904 €</b>
<b>Magny</b>	<b>19 758 €</b>	13546 €	7227 €	<b>20 773 €</b>
<b>Marchéville</b>	<b>15 936 €</b>	8960 €	7227 €	<b>16 187 €</b>
<b>Méréglise</b>	<b>5 440 €</b>	1899 €	3614 €	<b>5 513 €</b>
<b>Montigny-le-Chartif</b>	<b>18 795 €</b>	12035 €	7227 €	<b>19 262 €</b>
<b>Mottereau</b>	<b>6 694 €</b>	3159 €	3614 €	<b>6 773 €</b>
<b>Orrouer</b>	<b>12 376 €</b>	5400 €	7227 €	<b>12 627 €</b>
<b>Pontgouin</b>	<b>38 738 €</b>	28777 €	10840 €	<b>39 617 €</b>
<b>Saint-Arnoult-des-Bois</b>	<b>26 218 €</b>	16230 €	10840 €	<b>27 070 €</b>
<b>Saint-Avit-les-Guespières</b>	<b>13 971 €</b>	7154 €	7227 €	<b>14 381 €</b>
<b>Saint-Denis-les-Puits</b>	<b>6 014 €</b>	2609 €	3614 €	<b>6 223 €</b>
<b>Saint-Eman</b>	<b>5 474 €</b>	2006 €	3614 €	<b>5 620 €</b>
<b>Saint-Germain-le-Gaillard</b>	<b>13 415 €</b>	6525 €	7227 €	<b>13 752 €</b>
<b>Saint-Luperce</b>	<b>24 593 €</b>	15304 €	10840 €	<b>26 144 €</b>
<b>Le Thieulin</b>	<b>15 349 €</b>	8549 €	7227 €	<b>15 776 €</b>
<b>Vieuvicq</b>	<b>15 166 €</b>	8216 €	7227 €	<b>15 443 €</b>
<b>Villebon</b>	<b>4 918 €</b>	1436 €	3614 €	<b>5 050 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>598 228 €</b>	<b>372 430 €</b>	<b>242 104 €</b>	<b>614 534 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **OPTÉ** pour une répartition « dérogatoire libre » pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive
- **VALIDÉ** la répartition du F.P.I.C. 2021 pour le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche telle que présentée ci-dessus.

#### **Délibération n°2021033**

##### **- Délégué pour la commission tourisme de la CDC EntreBeauce et Perche**

Il a lieu de nommer un représentant du Conseil Municipal et son suppléant à cette commission.

Mme JULIEN Annie est désignée en tant que titulaire et M. DESCHAMPS Pascal en tant que suppléant.

#### **Délibération n°2021034**

##### **- Fixation du prix de cession du chemin n°50**

Vu la délibération du 30 août 2005 (N°46/2005) concernant la désaffectation et l'aliénation des chemins ruraux après enquête (N° 50, N° 56, N°61 et N°57).

Suite à la désaffectation du chemin rural N°50 (la Fourche) d'une contenance d'environ 650 m<sup>2</sup> en vue de sa cession.

Il est proposé un principe de calcul pour fixer le prix de vente.

Frais de géomètre	Prix du terrain	Enquête publique	avis	TOTAL
912 €	650 m <sup>2</sup> X 0.50= 325	650 m <sup>2</sup> X 0.153 = 99.45	650 m <sup>2</sup> X 0,13 = 84.50	1 420.95 €

Après mise en demeure des propriétaires riverains, deux propriétaires riverains se sont portés acquéreurs, aussi une entente entre eux est attendue pour la répartition de cette parcelle.

Le Conseil Municipal fixe le prix à 1 420.95 €, et charge et autorise M. Le Maire à signer les pièces se rapportant à cette vente.

##### **Le point sur les travaux en cours**

La remise en état du logement au 15 rue de Nogent (pose d'un radiateur sèche-serviettes, isolation du grenier, mise aux normes électriques et peinture) est terminée et le logement est loué.

Il sera nécessaire de poser des gravillons sur le calcaire de la cour.

La réalisation du parking des pompiers est en cours de réalisation.

Les travaux d'enfouissement rue d'Illiers sont terminés et les travaux rue de la Girarderie sont en cours.

Pour l'enfouissement rue de Fouleray, l'étude du projet est en cours.

Il a lieu d'envisager des travaux de voirie avec reprise de caniveaux dans le bourg. Au bâtiment communal, il est prévu le changement des fenêtres à l'école et à la mairie. A l'église, une opération d'aides au niveau du département permettrait de réaliser des travaux de couverture sur le clocher.

Les tables de pique-nique sont en cours d'installation sur différents sites de la commune (à l'intersection entre la route de Nonvilliers et Nogent, le long du cimetière, au city Parc, au lavoir, et en face du monument aux morts) et des poubelles seront posées à proximité.

Des bancs ont été posés au city Parc près du terrain de boules, sur la placette.

Il est envisagé l'installation de caméras de vidéoprotections dans le bourg, une cartographie des implantations a été proposée par la gendarmerie.

Devis signés

FELJAS MASSON	DELAGÉ	GEOMETR E HERMAND	APS DIAG	BOUHO UR S	JOUSSE
Fourniture des batteries pour débitmètres Des postes de sectorisation	Fourniture et livraison de mélange béton	Bornage chemin N° 50	Diagnostic Logement 15 rue de Nogent	Abattage d'un sapin au logement du 24 Rue d'Illiers	Entretien des pompes
1325 € HT	390 € HT	760 € HT	233.33 € HT	450 € HT	538 € HT

#### - Informations et questions diverses,

La route communale dite « des petites Bruyères » d'une longueur de 254 m ne desservant plus qu'une propriété abandonnée depuis de nombreuses années et n'étant plus empruntée par les services publics, il n'y a plus lieu de la faire entretenir par la communauté de communes.

Après délibération, le conseil Municipal demande le retrait de cette portion de voie du transfert de charges concernant l'entretien de la voirie par la CDC entre Beauce et perche.

#### Travaux d'enfouissement ; Versement du fonds de concours

Le Maire expose aux membres du conseil Municipal que des travaux d'enfouissement et d'éclairage public, ont été réalisés, sur des rues du bourg.

#### **Délibération n°2021035**

#### **Enfouissement des réseaux, rues de Nogent et de Frazé de la programmation 2019.**

Cette opération est financée par le syndicat Energie Eure-et-Loir et la communauté de communes Entre Beauce et Perche, avec la participation financière de la commune.

Le plan de financement prévisionnel est établi ainsi :

Opération	Montant HT de L'Opération	Financement	Montant	Taux
Enfouissement des réseaux, rues de Nogent et de Frazé	346 100,04 € HT	ENERGIE 28	238 936.20 €	69 %
		Conseil Départemental 28 FDI	30 000 €	8.6 %
		CC Entre Beauce et Perche	38 581.93 €	11.2 %
		COMMUNE DE Montigny-le-Chartif	38 581.91 €	11,2 %
		TOTAL	346 100.04 €	100 %

S'agissant de la réalisation d'un équipement public local, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement (compte 204) du budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de verser un fonds de concours à la communauté de Communes Entre Beauce et Perche pour les travaux d'enfouissement rues de Nogent et de Frazé à hauteur de 38 581.91 €.

### **Délibération n°2021036**

#### **Enfouissement de réseaux rue d'Illiers pour la programmation 2020.**

Cette opération est financée par le syndicat Energie Eure-et-Loir et la communauté de communes Entre Beauce et Perche, avec la participation financière de la commune.

Le plan de financement prévisionnel est établi ainsi :

Opération	Montant HT de L'Opération	Financement	Montant	Taux
Enfouissement des réseaux, rue d'Illiers	215 486.84 € HT	ENERGIE 28	114 923.13 €	53.33 %
		Conseil Départemental 28 FDI	29 310.00 €	13.61 %
		CC Entre Beauce et Perche	35 626.86 €	16.53 %
		COMMUNE DE Montigny-le-Chartif	35 626.85 €	16.53 %
		TOTAL	215 486.84 €	100 %

S'agissant de la réalisation d'un équipement public local, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement (compte 204) du budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de verser un fonds de concours à la communauté de Communes Entre Beauce et Perche pour les travaux d'enfouissement rue d'Illiers à hauteur de 35 626.85 €.

#### **Délibération n°2021037**

##### **Eclairage public : mise en place de kit LED dans les lanternes existantes**

La communauté de communes Entre Beauce et Perche a engagé des travaux de modernisation ou rénovation de l'éclairage public dans le bourg. Cette opération financée par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, Maitre d'ouvrage a sollicité une participation financière sous forme de fonds de concours.

Le plan de financement approuvé par la CDC Entre Beauce et Perche s'établit ainsi ;

TRAVAUX	TOTAL HT	Participation syndicat Energie 28	Subvention DSIL	Autofinancement CDC	Commune Fonds de concours
TAUX		40 %	20 %	20 %	20%
Mise en place de kit LED lanternes de styles existantes	23 000	9 200	4 600	4 600	4 600

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de verser un fonds de concours à la communauté de Communes Entre Beauce et Perche pour les travaux d'éclairage public à hauteur de 4 600 €.



### **Délibération n°2021038**

#### **Remboursement de Frais**

Il a lieu de rembourser à Mme SEVESTRE Maryline la somme de 13.48 € pour l'achat de papiers de Noël.

### **Délibération n°2021039**

#### **Restauration scolaire changement de traiteur**

Vu la délibération en date du 27 mai dernier concernant le marché de fourniture conclu avec l'EHPAD LES GENETS pour la restauration scolaire, des observations de la Sous-Préfecture nous amène à reprendre cette délibération ; un marché ne peut être conclu sans limitation de durée.

Vu la délibération N°2021022, M. Le Maire rappelle que le traiteur « Yvelines Restauration » avait décidé de cesser de livrer des repas à la cantine scolaire de Montigny-le-Chartif à la rentrée de septembre, la Mairie a donc recherché un autre établissement pour assurer le service de restauration dont le montant du marché ne dépasse pas 9 000 euros sur 1 an.

M. Le Maire présente l'offre de l'EHPAD « Les Genêts » qui propose un repas avec fourniture du pain et livraison dans des bacs inox au prix de 2.38 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Le Conseil Municipal charge et autorise le Maire à signer le contrat de fourniture de repas préparés avec l'EHPAD « Les Genêts » pour une durée de 1 an.

#### **Tour de table**

Un élu signale que des panneaux de signalisation de hameaux sont vétustes, et nécessitent d'être renouvelés. Des devis seront sollicités.

La séance est levée à 23 h 30 et les membres présents ont signé.

<i>FAUQUET Joël</i> <i>Maire</i>		<i>JULIEN Annie</i> <i>Adjoint</i>	
<i>HUET Jean-Paul</i> <i>Adjoint</i>		<i>SAISON Nadine</i>	
<i>DEROIN</i> <i>Brigitte</i>		<i>SEVESTRE Maryline</i>	
<i>ALEXANDRE Aline</i>		<i>BEAUVAIS Jean-</i> <i>Pierre</i>	<i>Absent excusé</i>
<i>DESCHAMPS</i> <i>Pascal</i>		<i>BOUILLON Jean-</i> <i>Philippe</i>	<i>Absent excusé</i>
<i>ROBIN Jean-Paul</i>		<i>VERRIER Séverine</i>	<i>Absente excusée</i>
<i>FERRON Jérémy</i>		<i>CAVALIERE Piérino</i>	
<i>DELAGE Vincent</i>			